

CREATION DES EMPLOIS PERMANENTS

Monsieur Julien GERAERT, expose au Conseil :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Afin de pourvoir aux besoins des services, il est proposé de créer les emplois repris dans les tableaux ci-dessous :

Poste	Catégorie	Cadre d'emploi	Quotité de temps	Nombre
Responsable adjoint des espaces verts	B	Technicien	Temps complet	1
Policier municipal	C	Agent de police municipale	Temps complet	1
Educateur sportif	C	Adjoint d'animation	Temps complet	1
Educateur sportif	C	Adjoint d'animation	Temps non complet (28h/s)	1
Menuisier	C	Adjoint technique	Temps complet	2
ASEM	C	Adjoint technique	Temps complet	1
Palefrenier	C	Adjoint technique	Temps complet	1
Technicien du spectacle	C	Adjoint technique	Temps complet	1
Assistant de gestion administrative	C	Adjoint administratif	Temps complet	1
Guide du patrimoine	C	Adjoint du patrimoine	Temps complet	1
Agent de surveillance			Temps non complet (17h30/s)	1
Chargé de mission	A	Attaché	Temps complet	1
Responsable urbanisme	A	Attaché	Temps complet	1
Plombier	C	Agent de maîtrise	Temps complet	1
Technicien système et réseaux	A	Ingénieur	Temps complet	1
Directeur d'établissement culturel	A	Attaché de conservation	Temps complet	1

Conseil Municipal convoqué le : 16 Juin 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU VENDREDI 23 JUIN 2023
--

Président :	Monsieur Bertrand RINGOT	Maire
Secrétaire :	Madame Christelle DENEUVILLE	Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Emmanuelle PERY, Madame Christelle DENEUVILLE, Madame Nathalie RIOT, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Mme SALA, Monsieur Claude WADOUX, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mr BOONEFAES, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme DENEUVILLE, Madame Valérie GENEVET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme DUBOIS, Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mme RIOT, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mr WILMOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Mr DEVOS, Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale, Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale, Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

Chef d'établissement	B	Technicien Principal 2ème classe	Temps complet	1
Responsable de service	B	Technicien	Temps complet	1

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Filière	Grade actuel - poste à supprimer	Grade de destination - poste à créer	Nombre
TECHNIQUE	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe - temps non complet 17h30/semaine	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe - temps non complet 28h/semaine	1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des postes créés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable à l'unanimité le 20 Juin 2023.

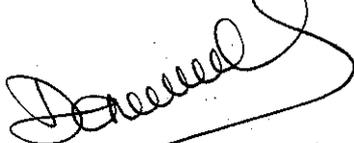
La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- Autorise le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce utile à l'exécution des présentes ;
- La dépense sera imputée au chapitre 012 du budget ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 23 JUIN 2023
POUR EXTRAIT CONFORME,**

La Secrétaire de Séance,



Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 27 JUIN 2023

Mis en ligne sur le site de la Ville le 27 JUIN 2023

